

STYLES ARCHITECTS

AIX

CAMPUS
DE DROIT
ET LETTRES

EN

PRO

GUIDE DE RECOMMANDATIONS

VEN

CE

Ce guide de recommandations a été conçu et rédigé par Maurice Culot et Jean-Paul Midant (styles.architects@wanadoo.fr et jeanpaul.midant@gmail.com)

Secrétariat de rédaction et maquette : Angèle Denoyelle

Commande du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - Direction générale pour la recherche et l'innovation

Pilotage de l'étude : service des grands projets immobiliers, Alain Neveü, chef de service ; Florence Kohler, conseillère campus

Ce guide de recommandations avec son introduction correspond au rendu de la prestation 2 de la mission 2, et se situe dans le prolongement de l'inventaire et de l'historique du site déjà réalisés.

En annexe de la version papier, on trouvera sa transcription en PDF sur un CD Rom, ainsi que sa version Power Point permettant une utilisation facile sur support numérique.

La mise au point du guide de recommandations avec les partenaires a parfois entraîné le réajustement des fiches et des cartes de la partie Inventaire, rendue précédemment. Une version PDF avec ces modifications est incluse.

L'équipe adresse ses remerciements à Mr Christophe Bienvenu, directeur de projet Opération Campus.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU GUIDE DE RECOMMANDATIONS	4
LES 7 POINTS FORTS DU PATRIMOINE UNIVERSITAIRE SUR LE CAMPUS DE DROIT ET LETTRES D'AIX-EN-PROVENCE	5
POUR UNE STRATÉGIE DE REDÉCOUVERTE, PRÉSERVATION, ÉVOLUTION ET MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS OU ENSEMBLES FONDANT LA VALEUR PATRIMONIALE DU CAMPUS. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	6
CINQ BÂTIMENTS ET ENSEMBLES ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS REMARQUABLES	7
CARTES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET DES ENSEMBLES URBAINS, ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS	8
LES BÂTIMENTS REMARQUABLES - DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS	10
LES ENSEMBLES URBAINS, ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS REMARQUABLES - DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS	19

PRÉSENTATION DU GUIDE DE RECOMMANDATIONS

Dans son introduction ce guide est une synthèse des analyses et discussions entre partenaires visant à identifier les fondements de la valeur patrimoniale qui peut être attachée au campus de Droit et Lettres d'Aix-en-Provence. Il introduit les éléments d'une stratégie de redécouverte, préservation, évolution et mise en valeur des éléments ou ensembles bâtis et paysages distingués comme remarquables. Ceci dans la perspective d'une intervention lourde, à court et moyen terme, sur le site.

Ont ensuite été élaborées des recommandations visant à retrouver, préserver, conforter ou réinterpréter les éléments ou ensembles retenus, à l'attention des groupements candidats aux contrats de partenariats public/privé à passer dans le cadre de l'Opération Campus, ainsi que des maîtres d'œuvre qui interviendront sur les bâtiments ou les espaces extérieurs, .

LES 7 POINTS FORTS DU PATRIMOINE UNIVERSITAIRE SUR LE CAMPUS DE DROIT ET LETTRES D'AIX-ET-PROVENCE

- La reconnaissance de la valeur patrimoniale du campus de Droit et Lettres d'Aix-en-Provence pourra bénéficier d'un schéma directeur déjà respectueux de l'existant. Aucune destruction de bâtiment de qualité n'y est envisagée.
- Ce nouveau schéma directeur vise à réunifier les deux ensembles universitaires et à en améliorer considérablement les conditions d'accès. La mise en place d'une traverse automobile du nord au sud, et d'une traverse piétonne séparée suivant la même direction ainsi que la construction d'une passerelle depuis la faculté de Sciences Économiques située de l'autre côté du chemin de fer permettant l'accès handicapé, sont très positives. Elles vont permettre d'établir de réels parcours de déplacement et de découverte dans le site dans de bonnes conditions de confort. La création d'un parc de stationnement au sud de l'actuelle bibliothèque universitaire de Lettres et Sciences Humaines, le projet de construction d'un silo au nord, en cantonnant le stationnement en périphérie, permettront de faire redécouvrir des ambiances architecturales et paysagères aujourd'hui méconnues ou méprisées.
- L'implantation de nouveaux bâtiments (en chantier) à l'entrée de la faculté des Lettres, boulevard Robert Schumann, a été réalisée dans l'esprit du plan masse initial. Ces travaux seront l'occasion prochaine de recomposer l'entrée principale qui a souffert d'un déficit d'aménagement. Il est ainsi prévu de dégager, voire déplacer pour la mettre en valeur, l'œuvre du sculpteur Costas Couliantanos, maltraitée jusqu'à présent.
- La présence sur le site d'un premier bâtiment labellisé « Patrimoine du XXe siècle », la bibliothèque universitaire de Droit et d'Économie, permettant d'envisager d'autres labellisations et une série d'actions de mise en valeur menée conjointement avec la DRAC.
- La possibilité technique de traiter radicalement le problème chronique du revêtement du béton sur la plus grande partie du bâtiment de la faculté des Lettres et Sciences Humaines par la réalisation d'un enduit taloché, en gardant les plaquettes de pierre en revêtement pour les façades du patio nord.
- L'existence sur le site d'un ruisseau canalisé permettant d'envisager un aménagement paysager fondé sur la création de bassins et de fontaines ponctuant les parcours dans le campus.
- La volonté de faire appel à des créateurs, artistes, designers, pour enrichir ponctuellement les espaces extérieurs nouvellement aménagés ou restaurés, prolongeant ainsi l'action engagée en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine.

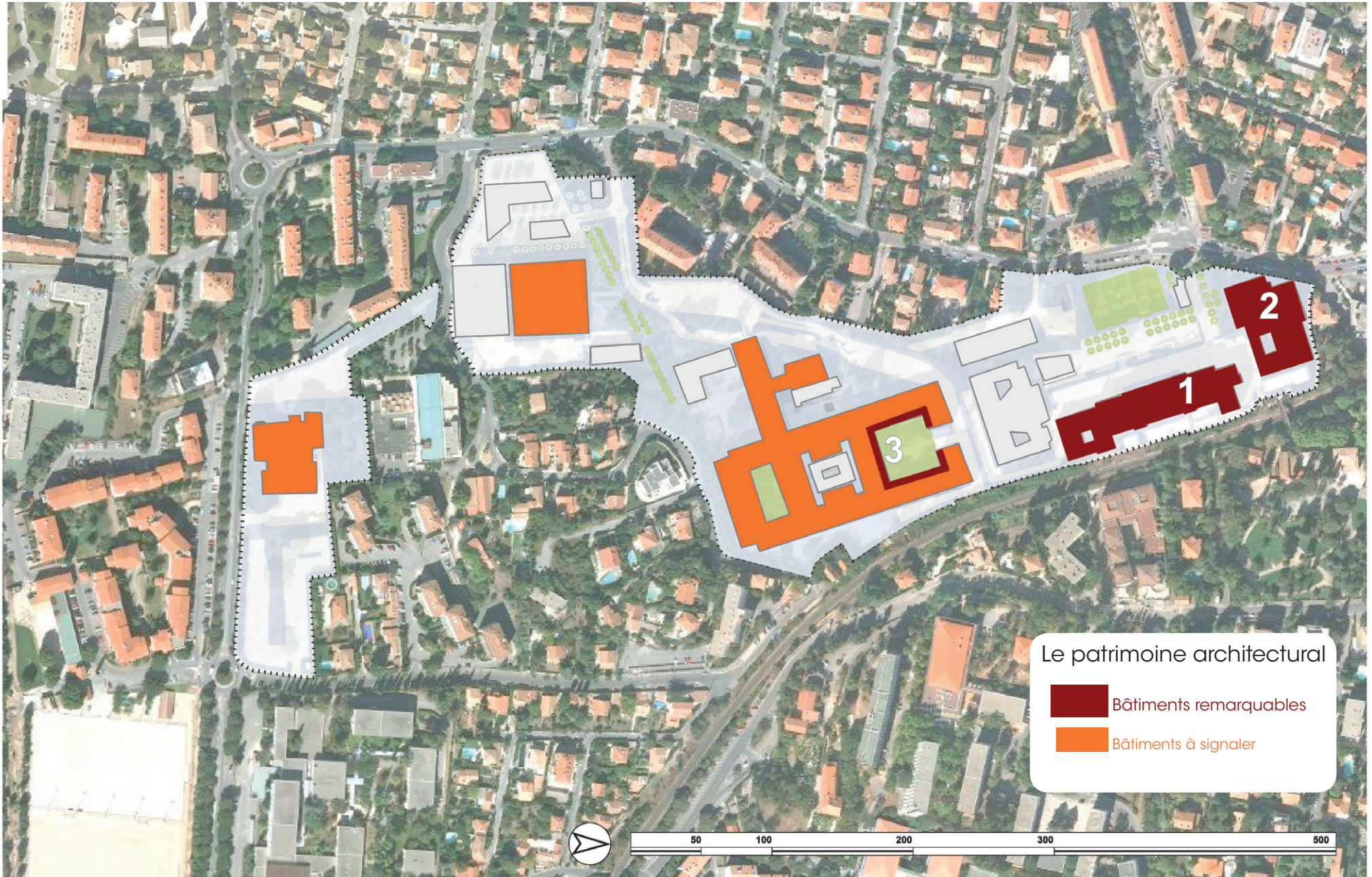
POUR UNE STRATÉGIE DE REDÉCOUVERTE, PRÉSERVATION, ÉVOLUTION ET MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS OU ENSEMBLES FONDANT LA VALEUR PATRIMONIALE DU CAMPUS. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Il est recommandé que les bâtiments, et ensembles architecturaux et paysagers considérés ici comme remarquables (en rouge sur les cartes annexées), fassent l'objet d'une étude historique préalable à leur transformation lourde. Cette étude pourrait être confiée à un professionnel reconnu, historien ou architecte titulaire du DSA Architecture et Patrimoine ou ancien élève de l'école de Chaillot, voire paysagiste DPLG. Celui-ci s'attachera à rechercher les plans d'origine, à dresser un récapitulatif des transformations déjà opérées, à fournir une étude documentaire sur les chantiers déjà menés, à déterminer les matériaux et mises en œuvre employées jusqu'alors, à rechercher les couleurs d'origine et, d'une manière générale, à rassembler tous les témoignages sur la situation passé et présente du bâtiment pouvant servir le projet futur. Cette réflexion bénéficiera de l'inventaire du patrimoine architectural déjà réalisé d'une manière globale sur le campus et s'inscrira dans le prolongement de ce guide de recommandations.
- Tous les bâtiments (en orange sur la carte annexée) et ensembles architecturaux et paysagers signalés (dont le périmètre est repéré aussi en orange sur une deuxième carte associée à la première) possèdent une qualité particulière. Ou bien cette qualité n'a pas été aussi marquée dès l'origine que celle des bâtiments et ensembles jugés aujourd'hui remarquables, ou bien ces bâtiments et ensembles signalés ont été transformés ou défigurés au fil du temps ; si bien qu'ils ne représentent plus aujourd'hui des éléments remarquables du patrimoine architectural, urbain et paysager des campus. Considérant néanmoins leur fort potentiel au sein d'un projet global de mise en valeur, il est demandé aux équipes de créateurs devant intervenir sur ceux-ci, de prendre en compte leur signification et leur forme première dans leur propre projet.
- Dans le cadre des projets de PPP, il est possible et souhaitable de prévoir aux cahiers des charges au même titre que le souci porté sur le patrimoine immobilier, l'enrichissement du parc des œuvres d'art réalisées au titre du 1% artistique. Ce 1% pouvant recouvrir des interventions du type création de mobilier, mise en place de bassins et de fontaines, signalétique, intervention sur le paysage, sur la lumière, dispositifs acoustiques, etc... De cette manière, le campus conforterait son rôle patrimonial en apportant à ses usagers la jouissance d'œuvres échappant à la stricte logique fonctionnelle du programme initial, en développant un véritable confort, tant visuel, qu'intellectuel. La gestion de ces œuvres comme un ensemble cohérent dont certaines sont déjà en place depuis plusieurs générations, confortera l'image d'un campus soucieux à la fois de son patrimoine et de la création contemporaine, et pourra susciter l'organisation de visites, conférences et autres événements en liaison avec l'architecture et le paysage.
- La mise aux normes (isolation, réduction de la consommation énergétique) des bâtiments dits remarquables ne pourra certainement jamais atteindre le niveau requis pour les bâtiments courants. Il est donc vivement conseillé d'appliquer la stratégie déjà utilisée sur le campus de Grenoble Saint-Martin d'Hères-Gières, à savoir viser un objectif global, en acceptant que certains bâtiments soient moins performants. On recherchera donc un quotient moyen pour l'ensemble des édifices du campus et non la performance de chaque bâtiment pris séparément.

CINQ BÂTIMENTS ET ENSEMBLES ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS REMARQUABLES

- Les travaux préliminaires d'inventaire ont permis dans chacun des sites étudiés de distinguer des bâtiments ainsi que des ensembles architecturaux et paysagers. Ceux-ci ont été sélectionnés dans un premier temps en fonction des critères suivants : emplacement sur le campus, usage, nature du programme, personnalité du maître d'œuvre, écart entre état d'origine et état de conservation actuel, nature des éventuelles transformations déjà opérées, capacité à supporter des transformations à l'avenir (voir les fiches intégrées au livret précédent intitulé Inventaire du patrimoine architectural et paysager).
- Dans ce premier inventaire, à l'aide de ces critères, les bâtiments et les ensembles ont été classés en trois catégories : remarquables, de qualité, courants ou banals.
- Dans la phase de réflexion dont ce guide est la synthèse, le jugement sur l'architecture des édifices et sur les paysages a pu être apprécié ensuite avec le recul d'une analyse fondée sur l'étude de huit autres campus répartis sur le territoire national, aménagés à la même époque par d'autres architectes, urbanistes, voire paysagistes. Ont été alors distinguées les caractéristiques aixoises au regard des exemples comparables et des concordances entre solutions de transformations adoptées ailleurs pour les mêmes types de programmes ou de situations.
- Le choix des édifices ainsi que des ensembles architecturaux et paysagers remarquables a alors été fixé. Ce sont d'abord eux qui devront faire patrimoine sur le campus dans les quelques années à venir. En ce qui concerne l'actuelle faculté de Droit et Science Politique, nous suggérons qu'elle puisse faire l'objet d'un examen du groupe d'experts rassemblé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (du Ministère de la culture et communication) afin qu'elle soit labellisée « Patrimoine du XXe siècle » au même titre que la bibliothèque universitaire de Droit et d'Economie. Le cas de la faculté des Lettres et Sciences Humaines pourra être aussi examiné, sachant que la mise en œuvre de son premier revêtement pose problème depuis l'origine et que son aspect devra changer. Nous proposons dans les recommandations sur le bâtiment une solution raisonnable, susceptible d'être accueillie favorablement, permettant de garder un témoignage de l'ensemble construit de 1963 à 1966, et d'assurer son fonctionnement selon les normes actuelles. Cette labellisation qui n'entraîne pas de servitude de protection réglementaire, pourra permettre d'intégrer la mise en valeur de ces bâtiments dans le champ des actions locales et régionales, au sein d'un réseau déjà constitué, pour échanger expériences et compétences.
- Pour les ensembles paysagers, nous recommandons qu'ils soient considérés au titre du PLU dans les catégories qui permettent leur préservation. Dans l'attente d'éventuelles modifications, nous demandons dans les prochaines années de les respecter selon le périmètre et le descriptif que nous avons donnés. Rappelons ici que l'ensemble du site aixois est couvert par les rayons de 500 mètres établis autour des monuments historiques situés en dehors du campus et que l'avis conforme de l'ABF est requis en cas de permis de construire.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



LES ENSEMBLES URBAINS, ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS



1 - FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE (voir Fiche n°01 de l'inventaire)

JEAN BOËT, PIERRE SARDOU, RENÉ EGGER, FERNAND POUILLON, ARCHITECTES

DESCRIPTION



La conception du bâtiment s'étend du mois d'août 1936 au début des années 1940 et sa réalisation a souffert de la coupure de la deuxième guerre mondiale. D'abord dessiné par Jean Boët, architecte marseillais puis aixois, le projet a été modifié par le parisien Pierre Sardou, spécialiste de l'architecture scolaire, auteur de plusieurs bâtiments à la Cité Internationale Universitaire. Ce sont leurs deux signatures (Pierre Sardou venant en premier et précédant Jean Boët) qui figurent avec celle de l'entreprise Feautrier et Rimbault sur la façade de l'édifice, bien que le chantier ait été terminé sous la houlette de Fernand Pouillon à partir de 1947. A l'origine, le bâtiment a été conçu pour abriter les deux facultés : les Lettres dans la partie nord avec son grand amphithéâtre, et le Droit dans la partie sud, plus développée, avec un grand et un plus petit amphithéâtre. Pour relier les deux, une grande salle des pas perdus prend place derrière l'arcade monumentale. La silhouette du bâtiment traduit l'inspiration de Sardou dont la fierté était d'avoir imposé des campaniles, à la manière de la villa Médicis. L'encadrement

des baies en marbre et la sculpture de la modénature s'inspirent de la renaissance italienne, notamment de Michel-Ange, pour les portes monumentales, mais y intègrent nombre d'interprétations contemporaines de la fin des années 1930 et du début des années 1940. Pour l'aménagement intérieur des amphithéâtres, en 1952 Fernand Pouillon fait appel à Jean Prouvé, spécialiste depuis le milieu des années 1930 du mobilier scolaire dans la veine moderniste. De la même époque date l'aménagement du péristyle néo-grec, dans le prolongement de la salle du conseil, où sont installés le monument aux morts ainsi qu'un grand tableau mosaïque « La Source », du aux artistes Christiane et Ram Rischmann. Une statue de Sirène signée Raymond Servian complète le dispositif et vient prendre place au-dessus de la fontaine située sur le mur nord. Outre cet ensemble, le bâtiment renferme nombre d'éléments de qualité, châssis métalliques, boiseries, lambris, sol en grès cérame. L'éclairage artificiel indirect y est généralisé contribuant pour une large part à l'atmosphère du bâtiment.

1 - FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

JEAN BOËT, PIERRE SARDOU, RENÉ EGGER, FERNAND POUILLON, ARCHITECTES

RECOMMANDATIONS



- Lorsqu'il s'agira d'établir un projet global pour ce bâtiment incluant préservation et transformations nécessitées par la mise aux normes ou par un changement de programme, et pour nourrir le projet contemporain, on commandera à un spécialiste reconnu, historien de l'architecture du XXe siècle ou architecte titulaire d'un DSA Architecture et Patrimoine ou diplômé de l'Ecole de Chaillot, une étude préliminaire documentant en détail les modes de construction et les modes de décoration d'origine.
- Compte tenu de sa cohérence, de son inspiration et de ses nombreuses références à l'architecture et au décor de l'Antiquité grecque et de la Renaissance, ce bâtiment ne pourra être transformé sans faire appel à un maître d'œuvre spécialisé, titulaire du DSA Architecture et Patrimoine ou diplômé de l'Ecole de Chaillot.
- Dans le cas d'un entretien, le principe d'éclairage électrique - généralement méprisé au titre du patrimoine - ici, indirect et en gorge, typique des années 1930-1940, devra être respecté. Le nuancier de couleurs d'origine devra être employé pour tous travaux de mise en peinture. Aucune dépose partielle d'éléments en bois ou de menuiserie métallique ne pourra être envisagée, sans faire partie d'un projet global de préservation, de rénovation et de mise aux normes. Aucun élément mobilier ne devra être vendu ou jeté avant qu'un expert, historien d'art, puisse se prononcer sur son origine et sa valeur marchande. Toute intervention sur les œuvres d'art intégrées à l'architecture ou réalisées au titre du 1% devra faire l'objet d'un contact préalable avec l'artiste créateur quand il est toujours en vie, ou ses ayants-droit, pour accord.
- On devra veiller à supprimer tout élément mobilier parasite placé devant les détails architecturaux, les éléments de décor et les œuvres d'art, comme dans le patio néo-grec où un meuble de rangement masque malencontreusement la partie basse du mur de mosaïque.

1 - FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

PHOTOGRAPHIES



Siège d'amphithéâtre dessiné et usiné par Jean Prouvé, aujourd'hui exposé au Musée des Arts Décoratifs à Paris.

2 - BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE DROIT ET ECONOMIE - FERNAND POUILLON ET RENÉ EGGER, ARCHITECTES

(voir Fiches n°02 03 04 05 de l'inventaire)

DESCRIPTION

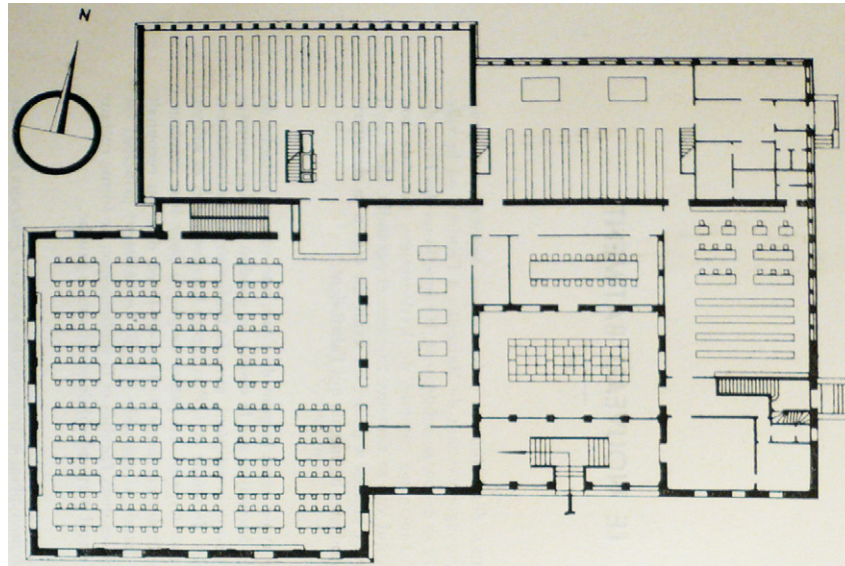


Quand Fernand Pouillon prend en main en 1950 la conception et la réalisation du bâtiment qui abrite alors la bibliothèque de Lettres et de Droit, il en reçoit la mission de son associé marseillais René Egger, architecte des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, lui même l'ayant eu du ministère. Pouillon habite Aix et il a déjà eu l'occasion de construire sur place. Il y a notamment repris dès 1947 le chantier de la faculté mené auparavant par Boët et Sardou. Pouillon conçoit ici un projet qui permet d'articuler les deux bâtiments en les faisant voisiner, le tout pour régler le problème de l'accès principal de la nouvelle université dans le prolongement de la percée de l'avenue Wilson. Au point de vue du style de référence, l'architecte abandonne la Renaissance chère à ces prédécesseurs pour faire du nouveau bâtiment un bâtiment d'inspiration néo-grec (en prolongeant la démarche adoptée pour le décor du patio de la faculté de Droit). Il se situe alors dans la tradition beaux-arts modernisée, en suivant l'exemple de Tony Garnier et en l'adaptant à la situation locale. Cette évocation de la culture antique dans un projet dont les crédits ne sont pas illimités est permise par l'absence de décor, le jeu de la mesure et de la proportion. La rationalité du dis-

positif est visible dans l'assemblage des volumes correspondant aux différents éléments de la programmation, combinant grande salle de lecture, silo à livres et bâtiment associé accueillant chercheurs, bureaux et appartements. Leur composition cherche l'équilibre tout en rejetant la symétrie. L'architecte utilise la pierre taillée de manière industrielle. La couleur blonde et la dimension des pierres sont particulièrement adaptées au bâtiment et à son échelle. Une partie du niveau de sous-sol, dessiné comme un soubassement et conçu à l'origine comme une réserve, a été transformée récemment en cafétéria, prolongée à l'ouest par une pelouse qui sert de terrasse aux beaux jours. A l'intérieur, la salle de lecture a subi des transformations dès la mise en accès libre des ouvrages. L'étage supérieur a été plusieurs fois remanié. L'ancienne salle des périodiques donnant sur le patio a été en partie cloisonnée. Quatre tapisseries ont été tissées spécialement pour habiller les murs de l'ancienne salle des catalogues (qui abrite aujourd'hui l'accueil) sur les cartons de l'épouse de l'architecte. Le bâtiment livré en 1954 est aujourd'hui labellisé Patrimoine du XXe siècle par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

2 - BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE DROIT ET ECONOMIE - FERNAND POUILLON ET RENÉ EGGER, ARCHITECTES

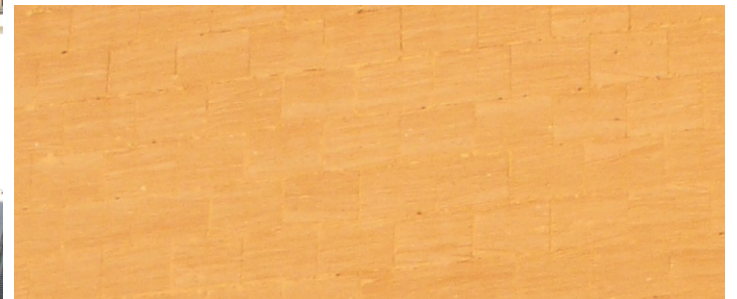
RECOMMANDATIONS



- Lorsqu'il s'agira d'établir un projet global pour ce bâtiment incluant préservation et transformations nécessitées par la mise aux normes ou par un changement de programme, et pour nourrir le projet contemporain, on prendra l'attache de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (garante du label Patrimoine XXe siècle) et l'on commandera à un spécialiste reconnu, historien de l'architecture du XXe siècle ou architecte titulaire d'un DSA Architecture et Patrimoine ou diplômé de l'Ecole de Chaillot une étude préliminaire documentant en détail les modes de construction et les modes de décoration d'origine.
- Dans le cas d'un entretien, le nuancier de couleurs d'origine devra être employé pour tous travaux de mise en peinture. Aucune dépose partielle d'éléments de bois ou de serrurerie ne pourra être envisagée, sans faire partie d'un projet global de préservation, de rénovation et de mise aux normes.
- On procédera rapidement au nettoyage des tapisseries décorant la bibliothèque qui sont sales ; voire à leur restauration, si il s'avérait qu'elles en aient besoin. On fera appel pour cela à un spécialiste qui viendra les déposer et les reposer. On fera disparaître les éléments mobiliers qui empêchent aujourd'hui de les voir correctement

2 -BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE DROIT

PHOTOGRAPHIES



3 - FAÇADES DE LA COUR NORD DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

RENÉ EGGER, ARCHITECTE

(voir Fiche n°07 et 08 de l'inventaire)

DESCRIPTION



Imaginé dès 1961 en plan-masse, dessiné en 1963, mis en œuvre quelques temps après, le bâtiment de la nouvelle faculté des Lettres et Sciences humaines d'Aix-en-Provence est du à l'architecte René Egger, alors séparé de Fernand Pouillon son ancien associé. A Aix, le projet d'Egger doit être compris dans le contexte de la construction de trois autres campus dont l'architecte est aussi le concepteur. Après Montpellier-Le-Triolet et Toulouse-Ranguel, deux campus scientifiques où il a pu utiliser des bâtiments bas selon trois types admettant quelques variantes sur d'immenses terrains mis à sa disposition, il se trouve ici contraint par la taille fortement réduite de l'espace. Ce qui le pousse à employer dans la composition une grande barre comme à Marseille-Luminy. Cette barre intègre salles de cours et bureaux de recherche, avec à sa base des extensions abritant les grands amphithéâtres, ce qui correspond à une rationalisation poussée à l'extrême afin de proposer la meilleure architecture au moindre coût. Lors de l'élaboration du premier plan masse, le parti avait été de situer l'ensemble bâti dans le prolongement de l'ancienne faculté de Lettres et Droit, dessinée au début des années 1940 selon un axe nord sud. L'architecte choisit de créer là une avant-cour destinée à accueillir les étudiants des Lettres avec deux amphithéâtres de 600 places et deux autres plus petits accessibles directement depuis l'actuelle faculté de Droit. La création de l'amphithéâtre Portalis ayant

été décidée quelques mois après à l'emplacement que l'on connaît aujourd'hui, sa position interdira la communication aisée entre les deux ensembles. La cour nord de la nouvelle faculté conçue de part et d'autre d'un axe de symétrie comme une entrée spectaculaire avec l'immeuble barre venant à l'arrière plan y perdra beaucoup de sa signification première. Et ce n'est qu'une fois le projet très avancé que l'architecte a du reporter l'entrée principale de la faculté des Lettres et Sciences humaines là où elle est aujourd'hui. Ce changement d'orientation n'est pas le plus gênant dans le bâtiment d'aujourd'hui : depuis l'origine le système de revêtement du béton par des plaquettes de pierre placées en fond de coffrage a été mal réalisé. Ces plaquettes se détachent. Ce qui a imposé depuis de nombreuses années la pose d'un filet de protection. L'apparente déliquescence de l'enveloppe extérieure du bâtiment se double d'un manque chronique de travaux d'entretien dans les espaces intérieurs, hormis peut-être le hall d'accueil à l'arrière duquel se tient le principal amphithéâtre rénové récemment et la cage d'escalier à l'est, repeinte. Parmi tous les édifices visités pour cette étude, le bâtiment de la faculté des Lettres et Sciences humaines d'Aix-en-Provence est celle qui nécessite dans les plus brefs délais une réhabilitation lourde. C'est pourquoi nous avons choisi de ne hisser qu'une partie de celui-ci au rang de bâtiment remarquable, partie qui révèle la logique du projet d'origine.

3 - FAÇADES DE LA COUR NORD DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

RENÉ EGGER, ARCHITECTE

RECOMMANDATIONS

- Deux solutions peuvent être envisagées pour résoudre le problème posé par le détachement des pierres de revêtement sur l'ensemble du bâtiment.
- La première consiste à rénover l'édifice dans l'esprit de sa conception d'origine. Les plaquettes ne pouvant être gardées sur toutes les surfaces, notamment les plus élevées vu leur système d'accroche défectueux et la dépense pour leur remise en place, il est recommandé de traiter le béton avec un enduit taloché de qualité, teinté ou peint en blanc. Cette technique correspond à celle employée par les architectes modernistes travaillant sur le pourtour méditerranéen au début des années 1960 et elle correspond à un des avant-projets dessinés par Egger.
- La deuxième option consiste à laisser les architectes auteurs du futur projet proposer des solutions pour les façades endommagées, en accord avec les inévitables transformations intérieures qui devront être réalisées (pose d'ascenseurs, création d'accès handicapés, diminution de la longueur des couloirs de circulations, etc...). Le bâtiment pourra y trouver une nouvelle apparence.

Mais dans les deux cas, on devra garder la trace du projet tel qu'il a été mis en œuvre, et tel qu'on l'a connu pendant les cinquante premières années. Le choix qui apparaît le plus judicieux vis-à-vis de l'histoire du bâtiment, compte tenu de son efficacité probable auprès des usagers et de son coût vraisemblablement raisonnable, est de se contenir à restaurer les façades de la cour nord. Elles té-

moignent de l'état d'origine et le regard pourra les saisir en même temps que la barre située en arrière plan, dont l'aspect sera enduit ou tout autre. Cette restauration des façades avec plaquettes de pierre devra être accompagnée du changement de toutes les menuiseries pour revenir à l'aspect d'origine. Cet effort devra être complété de l'aménagement du sol de la cour comme il est recommandé plus loin. La présence ici de quatre amphithéâtres, dont l'un est déjà transformé en salle de spectacles, garantira la visibilité de l'effort produit, et permettra la vie étudiante dans un environnement nouvellement restitué et de bien meilleures conditions que maintenant.

Le remplacement des plaquettes manquantes ou abîmées se fera en récupérant celles en bon état se trouvant ailleurs sur le bâtiment.

- Pour nourrir le projet, on commandera à un spécialiste reconnu, historien de l'architecture du XXe siècle ou architecte titulaire d'un DSA Architecture et Patrimoine ou bien diplômé de l'école de Chaillot, une étude préliminaire documentant en détail les modes de construction et les modes de décoration d'origine et les procédés choisis pour la restauration.
- Compte tenu de l'enjeu de la restauration projetée, ces façades ne pourront être transformées sans faire appel à un maître d'œuvre spécialisé, architecte titulaire du DSA Architecture et Patrimoine ou du diplôme de l'école de Chaillot.

3 - FAÇADES DE LA COUR NORD DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PHOTOGRAPHIES



E1 - LA FACULTÉ DE DROIT, SON ACCÈS, SA TERRASSE ET SA ROSERAIE

(voir Fiche E01 de l'inventaire)

DESCRIPTION



Dès le projet de 1936 dessiné par l'architecte aixois Jean Boët, le parti architectural de la faculté de Droit comprenait l'aménagement de ses abords afin de profiter au mieux de la situation dominante du bâtiment. Le projet réalisé, influencé par Sardou, se situe dans la tradition de l'enseignement de l'école nationale des Beaux-Arts : avec ses trois terrasses successives, sa référence est la villa italienne du XVI^e siècle. Depuis le jardin végétal situé en contrebas, une roseraie au kiosque central accompagné de topiaires en torsades dans un goût plus hollywoodien que provençal, un premier escalier dans l'axe permet d'accéder à une terrasse intermédiaire plantée d'une allée de platanes taillés en gobelet, hélas aujourd'hui consacrée au stationnement automobile. Au centre de la composition, une double rampe traitée en calade (pavée de galets selon la tradition régionale) permet d'accéder au niveau supérieur. La monumentalité de cet accès est soulignée par l'avancée de ce dispositif par rapport au mur de soutènement d'une hauteur d'environ trois mètres à cet endroit. Sur la terrasse supérieure envahie aujourd'hui elle-aussi par l'automobile, les plantations en banquettes de fusains persistants

sont taillées à la manière classique mais un peu trop hauts, ce qui accentue le trait horizontal qui vient croiser le mouvement ascensionnel. Le tout est dominé par le bâtiment principal posé sur un socle, auquel on a accès après avoir gravi un grand emmarchement. La bibliothèque de Pouillon située en retour d'équerre et construite postérieurement ne bénéficie pas d'une position aussi avantageuse. Les terrasses cèdent la place ici à une pente dont l'inclinaison est assez forte. L'implantation de la bibliothèque déportée sur le côté marque la véritable entrée de l'ensemble. L'accès par les escaliers au centre de la composition a été délaissé, notamment avec la possibilité de créer la nouvelle voie une percée dans le tissu périurbain qui donnera naissance à l'avenue Wilson. Le pavillon d'entrée a été depuis lors agrandi ayant pour conséquence de supprimer l'allée d'arbres à cet emplacement. Fernand Pouillon dessinera et construira l'escalier à l'arrière de cette scénographie, à l'est du site, menant à la seule passerelle franchissant le chemin de fer puis, au travers du parc public, permettant de rejoindre le centre ville, le quartier Mazarin et le cours Mirabeau.

E1 - LA FACULTÉ DE DROIT, SON ACCÈS, SA TERRASSE ET SA ROSERAIE

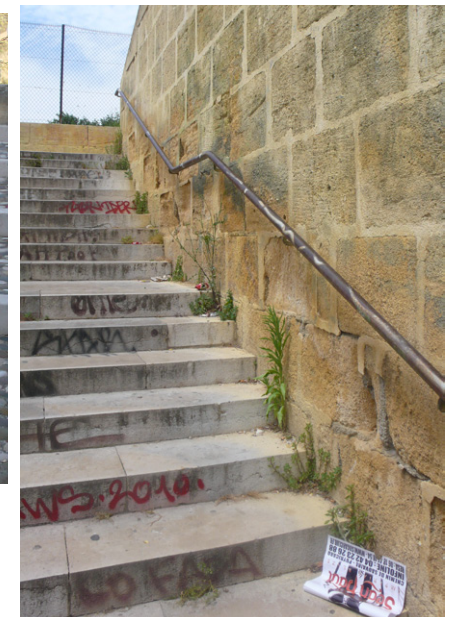
RECOMMANDATIONS



- Un projet d'aménagement incluant l'ensemble du dispositif d'entrée et la scénographie devant le bâtiment de la faculté de Droit devra permettre une meilleure visibilité de la composition architecturale et paysagère dont la qualité est exceptionnelle en comparaison des autres campus visités pour cette étude (peut être comparable avec Toulouse-Rangueil).
- Le dessin de la roseraie est très perfectible et devra être repris, en particulier dans sa partie centrale. La clôture donnant sur l'avenue Robert Schuman, d'une grande pauvreté de dessin, devra faire l'objet d'un nouveau projet.
- Des efforts devront être faits pour supprimer la quasi-totalité des places de stationnements et éviter une trop grosse circulation automobile à cet endroit pour retrouver l'ambiance studieuse de cette villa Médicis à la française.
- Pour nourrir le projet contemporain, on commandera à un spécialiste reconnu, paysagiste DPLG, ou architecte titulaire d'un DSA Architecture et Patrimoine ou bien diplômé de l'Ecole de Chaillot, une étude préliminaire documentant en détail les modes de mise en œuvre initiaux, les matériaux choisis pour les sols et les plantations d'origine.
- Compte tenu de sa cohérence, de son inspiration et de ses nombreuses références historiques, cet ensemble ne pourra être transformé sans faire appel à un maître d'œuvre spécialisé, titulaire du DSA Architecture et Patrimoine, ou bien diplômé de l'école de Chaillot, voire un paysagiste DPLG.
- Le bâtiment provisoire situé à proximité immédiate de la bibliothèque de Droit et d'Economie devra disparaître et faire place à un aménagement permettant de mettre en valeur l'escalier dessiné par Fernand Pouillon et la passerelle donnant accès au parc public à l'Est du site.

E1 - LA FACULTÉ DE DROIT, SON ACCÈS, SA TERRASSE ET SA ROSERAIE

PHOTOGRAPHIES



E2 - SOL DE LA COUR NORD DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET DE SCIENCES HUMAINES

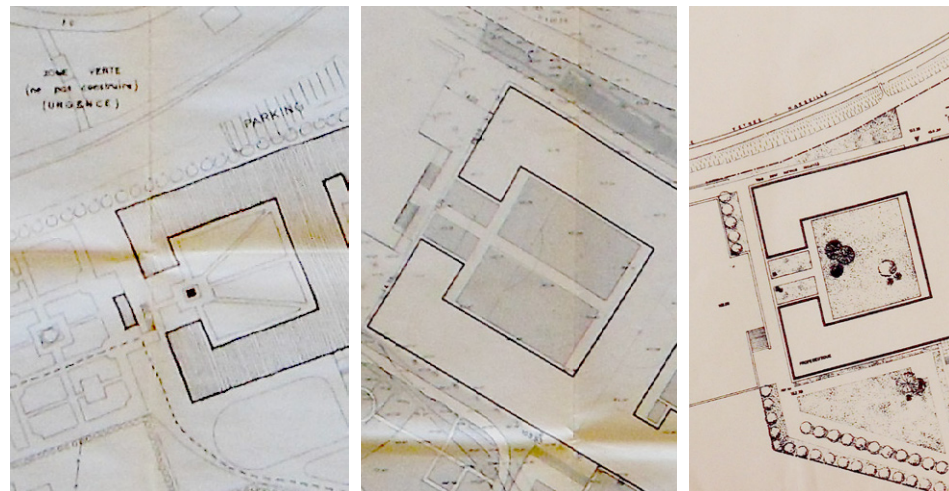
(voir Fiche E05 de l'inventaire)

DESCRIPTION



Cette cour est située au sud de l'amphithéâtre Portalis et au nord de la nouvelle faculté des Lettres et Sciences Humaines. C'est la plus grande des trois cours de la Faculté de Lettres qui devait servir à l'origine d'entrée principale. L'espace est rigoureusement ordonné par les trois façades qui le limitent. Dans sa partie sud, la cour est bordée d'un portique, tandis que ses côtés est et ouest sont traités en cour anglaise. Cette cour devait en outre servir de dégagement pour les nombreux étudiants venus écouter les cours dans les quatre amphithéâtres périphériques d'une capacité de deux mille places. On voit encore la trace de la composition d'origine : les deux voies en V et la voie centrale, partant du centre de l'ouverture laissée entre les deux amphithéâtres de part et d'autre de l'entrée du dispositif (voir dessin de gauche dans la rubrique recommandations). Une sculpture voire une fontaine était prévue à cet endroit et n'a jamais été installée. Ce système renvoyait clairement à l'architecture classique.

RECOMMANDATIONS



- Le traitement du sol de cette cour doit accompagner la restauration des façades qui la bordent. Cette restauration sera très soignée puisqu'il est attendu de faire ici un témoignage de l'architecture de la faculté des Lettres, telle qu'elle était à l'origine, et en quelque sorte un hommage à son architecte et à ses maîtres d'ouvrage. On y reprendra notamment le revêtement de plaquettes de pierre avec sa couleur et son effet de calepinage. La végétation, qui a poussé de manière anarchique et qui est aujourd'hui en mauvais état, sera supprimée. Elle sera éventuellement remplacée par des plantations basses, pour retrouver l'ambiance minérale de l'endroit et pour voir clairement le panorama architectural. Le créateur pourra s'inspirer ici des dessins de l'architecte Egger, reproduits ci-dessus, ou inventer ce qu'il souhaitera selon les principes précédemment exposés.
- Compte tenu du lien qui existe avec les façades établies autour de cette cour, nous recommandons que le projet de sol soit établi par le même maître d'œuvre, ou bien en étroite liaison avec lui.

E2 - SOL DE LA COUR NORD DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET DE SCIENCES HUMAINES

PHOTOGRAPHIES

